

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

***BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL***

**Enseignement supérieur de type court**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le xxxx

## **BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL**

Le Conseiller conjugal et familial se forme dans le cadre de l'enseignement supérieur – au niveau bachelier - niveau 6 du Cadre européen de certification. En accord avec ses missions, cet enseignement professionnalisant prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, les prépare à leur carrière et permet leur épanouissement personnel. Cet enseignement crée et maintient une large base de connaissances théoriques et méthodologiques de haut niveau. Il stimule la recherche et l'innovation.

### *I - CHAMP D'ACTIVITE*

Le bachelier Conseiller conjugal et familial est un acteur professionnel de la relation d'aide, de la gestion des conflits et de la résolution de problèmes dans un contexte de relations humaines. A ce titre, il promeut le développement des capacités et des ressources propres des personnes et des groupes qui s'adressent à lui dans une perspective d'émancipation et d'amélioration du bien-être au sein de contextes en mutation constante. Il travaille dans des organismes publics ou privés. Il fonde son action sur un système de valeurs qui garantit le principe du respect des personnes.

Il intervient principalement dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels en s'appuyant sur un cadre théorique et méthodologique actualisés.

Son champ d'intervention concerne la personne, le couple et la famille dans leur globalité.

A travers une démarche constante de questionnement et d'analyse, il assure, de manière responsable, par l'écoute et la clarification, l'accompagnement d'une demande d'aide portant sur la relation familiale ou de couple. Par l'établissement d'un cadre et d'une stratégie d'intervention appropriée, il soutient la recherche de solutions originales et d'un nouvel équilibre pour les personnes qui le consultent.

Il exerce également des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe.

Dans les limites de ce champ d'intervention, il anime de manière autonome des groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

Par une démarche réflexive et le suivi de formations continues, il actualise ses connaissances, enrichit ses compétences et sa pratique professionnelle.

Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession et aux contextes de travail.

### *II - TÂCHES*

**Pour assurer la fonction d'aide**, il est amené à:

- identifier les éléments du cadre, expliquer clairement son rôle et les actions qu'il peut mener ;
- établir une relation professionnelle appropriée au travail avec les personnes ;
- écouter avec empathie les personnes, établir un lien propice au travail psychique ;
- élaborer une relation d'aide fondée sur le respect des personnes et des règles de déontologie de la profession ;
- déceler et cerner, avec les personnes, les problématiques personnelles, relationnelles, affectives et sexuelles en tenant compte des dimensions sociales et culturelles ;
- aider les personnes à développer leur capacité d'autonomie décisionnelle.

**Pour assurer la fonction d'accueil et d'information**, il est amené à :

- écouter sans à priori et sans jugement les demandes formulées pendant les permanences d'accueil ;
- répondre aux demandes dans les limites de ses compétences et de ses responsabilités ;
- orienter, si nécessaire, les personnes vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau.

**Pour assurer la fonction de prévention et d'animation**, il est amené à :

- élaborer un projet de prévention ou d'animation sur des questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale ;
- gérer un groupe, faire circuler la parole, respecter le silence et soutenir l'individu dans son identité face au groupe ;
- susciter chez les personnes le développement d'une réflexion sur les déterminants sociaux, culturels, économiques des situations qu'elles vivent et développer leur capacité d'autonomie.

**Pour assurer la fonction de reliance**, il est amené à :

- susciter le désir et la capacité des personnes à (re)construire des liens qui correspondent à leurs choix ;
- contribuer à l'établissement de relations entre les parties ;
- faciliter les relations entre les différents acteurs rencontrés. ;
- favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des bénéficiaires afin qu'ils s'approprient les solutions et reprennent en main leur problématique.

**Pour assurer la fonction de communication professionnelle**, il est amené à :

- rédiger, synthétiser et argumenter des écrits professionnels en utilisant le langage professionnel du secteur ;
- utiliser des techniques d'animation et de conduite de réunions ;
- contribuer à une approche pluridisciplinaire des situations prises en charge ;
- se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel.

**Pour assurer la fonction d'intervention**, il est amené à :

- choisir une approche adéquate dans la conduite des séquences de travail ;
- construire avec les personnes un contexte de travail respectant le rythme, les limites, les valeurs et les choix des personnes ;
- établir un contrat clair avec les personnes et définir avec elles les objectifs poursuivis ;
- élaborer, mettre en œuvre et évaluer le processus d'intervention ;
- assurer la confidentialité et appliquer les règles de déontologie.

**Pour assurer son développement professionnel**, il est amené à :

- évaluer régulièrement son action et être capable d'en expliciter les valeurs et les enjeux sous-jacents ;
- intégrer à ses pratiques les diversités culturelles et la diversité des parcours individuels ;
- développer une attitude réflexive : se remettre en question, s'interroger sur son histoire, ses attitudes, ses représentations et son implication personnelle dans le travail ;
- actualiser régulièrement ses connaissances et ses pratiques, se former à l'utilisation de nouvelles techniques ou stratégies d'intervention ;
- contribuer au développement de sa profession.

### *III - DEBOUCHES*

- centres de planning familial
- centres de planning et de consultation familiale et conjugale
- institutions et associations sociales et d'aide aux familles
- institutions publiques et privées du secteur de la justice et de la santé
- consultation privée
- ...

<sup>(1)</sup> Le masculin est utilisé à titre épïcène.